



## Séparation et longue distances

Par **dauidupas**, le **07/06/2011** à **23:19**

Bonjour,

Bonjour,

voilà je suis papa de 2 petits garçons de 1 an et 2 ans et demi mais après la naissance de mon 2<sup>ème</sup> notre couple ne fonctionne plus " union libre ". j'ai donc décidé d'arrêter notre relation, jusque là pas de problème MAIS elle a décidé de partir à 350 km de là où nous vivions avec les enfants pour rejoindre la ville où vit sa maman mais il y a plusieurs hic je m'explique :

D'une je travaille dans la restauration j'ai mes week-end

De deux je n'ai pas le permis faute des temps pour le passer

trois : comme elle est dans un trou perdu il y a au minimum 5h de train pour y aller et autant pour revenir sans compter que si je pars le samedi les chercher il m'est impossible de revenir la même journée . Donc en fait je suis en fait entre guillemets que dans son

comportement elle a pensé à elle et non au bien-être des enfants ,

Je tiens à préciser que de février à fin juin où je serais en vacances je les ai eus 5 jours chez moi.

cela passera au tribunal que le 22 septembre mais d'ici là n'ayant pas encore l'avocat "" car faut finir de remplir le dossier juridique "" chose que je suis en train de terminer. ma question est: Y a-t-il des solutions à ma situation car ça devient invivable et je redoute la décision du juge le 22 septembre sur le fait que la situation restera comme cela

Voilà Merci d'avance

Cordialement David

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **01:04**

Déjà, il faut passer votre permis.

Ensuite, puisque la situation ne permet pas que vous alliez les chercher le WE, il fait, au choix, demander

- la résidence exclusive des enfants

- que ce soit elle qui amène et vienne chercher les enfants, un WE sur deux et la moitié des vacances scolaires

Par **dauidupas**, le **08/06/2011** à **09:24**

alors oui passer le permis je suis d accord mais mon ex compagne a quitté le domicile en me laissant toutes les facture sur le dos alors niveau financier c est pas le top donc le permis met du temps

Mais c est surtout au sujet des enfants qui ne me voient pas et que dans un premier temps ca sera le train mais bon 5 h dans un train avec 2 enfants en bas age ca va etre difficile autant pour eux que pour moi.

mais y a une chose que je comprends pas , c est comment on peu etre aussi egoiste , car son geste est un geste egoiste et le pire c est que rien ne l interdit ...

David

Par **celia58**, le **08/06/2011** à **11:19**

Vous pouvez demander la résidence des enfants chez vous, si elle vous est accordée votre ex devra se débrouiller pour voir les enfants.

Dans le cas ou la résidence serait fixée chez la mère, vous aller devoir payer une pension alimentaire , et le droit de visite et d'hébergement classique ne pourra pas s'appliquer à cause de la distance. Dans ce cas vous aurez probablement vos enfants durant la totalité des vacances scolaires sauf été et Noël qui se partagent à moitié.

Concernant les frais de transport demandez à ce que la mère les prenne à sa charge étant donné que c'est elle qui part (mais si vous travaillez et elle pas ça risque de ne pas être accordé..).

Je crois qu'à partir de 4 ans les enfants peuvent voyager seul avec les services de la SNCF

Par **dauidupas**, le **08/06/2011** à **15:36**

oui donc en resumé

je serais uniquement le geniteur qui ne pourra pas voir ses enfants a cause d une personne qui pense d abord a elle et non aux enfants et de surcrois je devrais lui donner de l argent pour faire vivre mes enfants quelle a eloigner de moi. Je trouverais cela injuste

J ai oublier de dire que je travail dans une tres petite entreprise c est a dire moi et mon patron et que a mon embauche on avais des accords , donc en faite j ai que trois semaine de congés entiers part année divisé en 3 semaines et le reste etant pris les jours feriés ou des demi journée en cas de Gros service Midi " je suis cuisinier "" et que je suis deja en avance sur

mes congés.

enfin tout cela s'annonce bien compliqué et j'espère que d'avoir des réponses ou des solutions m'aidera à trouver le sommeil la nuit ...

david

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **17:44**

[citation]oui donc en résumé

je serais uniquement le geniteur qui ne pourra pas voir ses enfants à cause d'une personne qui pense d'abord à elle et non aux enfants et de surcrois je devrais lui donner de l'argent pour faire vivre mes enfants quelle a éloigner de moi. Je trouverais cela injuste[/citation]  
donc en résumé, vous ne voulez pas demander la résidence exclusive des enfants.

Par **davidupas**, le **08/06/2011** à **17:57**

biensur que je vais demander la garde des enfants

ce que je redoute c'est qu'avec mon travail et mes horaires cela ne statue pas en ma faveur. si je suis sur ce forum c'est justement pour savoir sur quoi je peux appuyer en gros pour que cela me soit favorable.

ce que je voulais dire dans mon dernier post c'est que mon travail m'impose certaines horaires et contrainte niveau congés et que de part ce fait si la garde est attribuée à la maman il sera difficile pour moi de voir mes enfants mais en aucun cas je prétend ne pas vouloir la garde :-)

c'est juste que je me pose énormément de questions sur l'avenir et que tout le monde me dit " jusqu'à une avocate que j'ai vue récemment "" il y a de forte chance pour que les juges statue en faveur de la maman car ils estiment qu'il y a un lien entre l'enfant et la maman . alors ce genre de réponse ne me rassure pas trop et je pense aussi est un peu discriminatoire.

david